

ELECTION PARTIELLE A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE
SCRUTIN DU 27 AVRIL 2021

Formulaire n°2 : Demande de correction les listes électorales pour les usagers¹

Vous êtes invité à vous connecter sur la base <https://electre.univ-lyon2.fr> afin de procéder à votre demande de correction. En cas d'impossibilité, vous déposerez ce formulaire en main propre à la DAJIM (16 quai Claude Bernard, bâtiment ERATO, 1^{er} étage, les jours ouvrés de 9H à 12H et de 14H à 17H) ou le transmettez à l'adresse suivante : dajim@univ-lyon2.fr

Je soussigné.e, M Mme

Nom de naissance :

Nom usuel :

Prénom.s :

Date de naissance :

N° étudiant.e :

Composante de rattachement :

Diplôme ou concours préparé :

Section CNU de la discipline de thèse (uniquement pour les doctorants) :

Mél :

Téléphone :

En qualité de :

- étudiant inscrit en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours
 personne bénéficiant de la formation continue inscrite en vue de la préparation d'un diplôme ou d'un concours
- Demande à être ajouté.e sur les listes électorales de l'Université Lumière Lyon 2**
 Demande que les listes électorales soient corrigées conformément à ma demande ci-dessus

Fait à, le
Signature

ACCUSE DE RECEPTION (partie réservée à l'administration en cas de dépôt en mains propres ou par voie électronique)

Date :

Heure :

Signataire :

DECISION DE LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE ² (partie réservée à l'administration)

- Demande de Correction accordée
 Demande de Correction refusée (motif)

Date :

Signataire :

¹ Joindre sa carte IZLY pour l'année universitaire 2020-2021 ou un certificat de scolarité accompagné d'une pièce d'identité parmi la CNI, le passeport, le permis de conduire ou le titre de séjour

² Les demandes de correction acceptées seront visibles sur l'application dédiée <https://electre.univ-lyon2.fr>

Vos données personnelles sont collectées par l'Université Lyon 2 pour la mise en œuvre d'un traitement automatisé permettant la gestion administrative des candidatures dans le cadre des élections des représentants étudiants aux conseils centraux de l'Université en application des articles L719-1 à L719-4 et D719-1 à D719-40 du code de l'éducation. La communication des informations revêt un caractère obligatoire pour l'examen de votre candidature.
Les personnels habilités de la Direction des Affaires Juridiques, Institutionnelles et des Marchés, de la Direction de la Formation et de la vie étudiante et de la Direction de la recherche sont seuls destinataires des données recueillies. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est opéré. Les informations ne feront pas l'objet d'un traitement ultérieur pour une finalité distincte et sont conservées pour une durée de deux ans correspondant à la durée des mandats des représentants étudiants aux conseils centraux.
La responsable du traitement est la Présidente de l'Université, Nathalie DOMPNIER, presidence@univ-lyon2.fr. Vous pouvez faire valoir vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant auprès du DPO de l'Université à l'adresse dpo@univ-lyon2.fr. Vous bénéficiez également d'un droit de limitation et d'opposition au traitement de données. Vous pouvez le cas échéant introduire une réclamation auprès de la CNIL.